



## URGENT : Défendons nos droits et nos libertés

Faisant suite à l'état d'urgence sécuritaire, le Gouvernement profite de la crise sanitaire actuelle pour intensifier la remise en cause en rafale de nos droits et nos libertés, par de multiples lois liberticides, notamment :

- ↪ L' « **État d'urgence sanitaire** », loi dérogeant au droit commun depuis le 23 Mars 2020 et actuellement prorogée jusqu'au 16 Février 2021, permet au Premier Ministre et aux Préfets d'interdire toute vie démocratique et sociale en remettant en cause les libertés publiques, individuelles et collectives, politiques, syndicales, et associatives, ainsi que le Code du Travail, les garanties collectives et les droits sociaux.
- ↪ La loi dite « **de sécurité globale** » organise la surveillance policière de la population (caméras, drones, etc..), et s'attaque à la liberté de la presse, aux journalistes eux-mêmes et à la liberté d'information. Basée notamment sur le nouveau « **Schéma National du Maintien de l'Ordre** » du Ministère de l'Intérieur, elle renforce les moyens policiers de répression des manifestants (nassage, gazage, grenades lacrymogènes, etc..).  
Selon le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, la proposition de loi porte « *des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, notamment le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression et d'opinion, et le droit à la liberté d'association et de réunion pacifique* ».
- ↪ La loi de programmation de la Recherche (LPR) remet en cause les libertés académiques, l'autonomie de la recherche, le statut public des chercheurs et limite la liberté syndicale et la liberté d'expression dans les universités et les campus ; elle prévoit de lourdes amendes (45 000€) et même des peines de prison (jusqu'à 3 ans) en cas d'occupation de l'université.
- ↪ La loi « confortant les principes républicains », anciennement « contre les séparatismes », remet en cause les libertés d'information, d'opinion, de croyance.

**Les organisations soussignées exigent :**

- ✓ **La fin immédiate de l'État d'urgence.**
- ✓ **Le retour aux droits démocratiques, sociaux, syndicaux et aux libertés de circulation, de rassemblement et de manifestation.**
- ✓ **L'abrogation des lois liberticides.**

✓ **Les Unions Locales CGT, la FSU, Solidaires, la Confédération Paysanne, Les Gilets Jaunes et les associations ATTAC, LDH appellent tous les citoyennes et citoyens à des rassemblements, dans le respect des gestes barrières :**

✓ **SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020**

- ✓ **-Rodez à 11h devant la préfecture**
- ✓ **-Millau à 14h Place du Mandarous**
- ✓ **-Villefranche de Rouergue à 11h devant la sous-préfecture**